

COMMUNE DE MIRABEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 février 2017

Le mercredi 22 février 2017, en mairie de la Commune de Mirabeau, s'est réuni le Conseil municipal sur convocation en date du 16 février 2017.

Etaient présents : Monsieur Serge CAREL, Monsieur Albert NALIN, Madame Marie-France MAGAUD, Monsieur Hugo DECROIX, Madame Corinne BOURRELY MIGLIORE, Monsieur Pierre TARDY, Monsieur Christian FLAMARION, Madame Mireille CHICHERIT, Monsieur Eric JULIEN

Absents : Monsieur Eric COLLAVINI, Madame Véronique PELTIER

Pouvoirs : Monsieur Sébastien BOUGEROL par Monsieur Hugo DECROIX, Monsieur Georges FERRANDEZ par Madame Corinne BOURRELY MIGLIORE, Madame Corinne ESPIC par Monsieur Christian FLAMARION

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Secrétaire de la séance : Marie-France MAGAUD

Ordre du jour:

-Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 14 décembre 2016

-Indemnités des élus

-Débat sur les orientations budgétaires

-Accord de principe Agence Technique Départementale

-Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) : aménagement de la place à l'entrée du village

-Demande de subvention auprès de la Région pour le réaménagement d'un appartement en gîte

-Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du FODAC (Fonds Départemental d'appui aux communes) : mise aux normes électriques de l'église

-Informations sur les ressources en eau et l'assainissement collectif

1. Approbation du compte rendu du 14 décembre 2016

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 14 décembre 2016.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Indemnités des élus

Le décret de loi stipulant que le maire devait prendre le taux maximum de son indemnité a été modifié.

Monsieur le Maire propose, vu les nombreux déplacements que Monsieur Nalin, 1^{er} adjoint, effectue pour la commune, que son indemnité soit augmentée.

Indemnités des élus :

	Montant brut maximal	Pourcentage	Montant brut mensuel
Maire	1 199.90€	33.333%	399.96€
1er adjoint	319.33€	120%	383.20€
2e adjoint	319.33€	63%	201.18€
3e adjoint	319.33€	63%	201.18€
4e adjoint	319.33€	63%	201.18€

Approuvé à l'unanimité.

3. Débat sur les orientations budgétaires

Le mois prochain le budget sera voté. Monsieur le Maire propose, si les bases des taxes subissent une augmentation importante (supérieure au coût de la vie), de voter un taux inférieur à celui de l'année dernière pour que cette hausse ne corresponde qu'à l'augmentation du coût de la vie.

Les nouvelles propositions sont les suivantes :

- Aménagement d'un ancien appartement en gîte
- Réhabilitation de l'ancien appartement du bar-épicerie
- Aménagement de la place de La Condamine
- Création d'un local de stockage pour le restaurant-bistrot
- Mise aux normes électriques de l'église du village
- Création d'un cheminement doux en dessous de l'école
- Aménagement de la place à l'entrée du village (au niveau des containers poubelle et de tri)
- Remplacement d'une barrière du pont de Barrabine

4. Accord de principe Agence Technique Départementale

Le département des Alpes de Haute Provence a décidé lors du Conseil départemental en date du 9 décembre 2016 de lancer le processus de création d'une Agence Technique Départementale destinée à accompagner les collectivités de son territoire. Cette agence, constituée sous forme d'un Etablissement Public Administratif, sera chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui auront adhéré, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier sur leur demande.

A cette fin, elle a pour mission d'entreprendre toutes études, recherches, démarches et réalisations nécessaires dans les domaines qui seront définis par ses adhérents.

Les missions d'assistance proposées consistent à intervenir sur différents champs de compétences (eau potable, assainissement et voirie) et à proposer plusieurs types d'intervention (Conseil, assistance à maîtrise d'ouvrage notamment) en fonction du besoin de la collectivité, de l'éventuelle offre privée et de l'expertise que l'Agence pourra amener aux adhérents.

L'adhésion à l'Agence est soumise à cotisation, quant au recours aux prestations complexes et spécifiques, il fera l'objet d'une rémunération qui sera en fonction de la nature de la mission confiée.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord sur le principe.

Approuvé à l'unanimité.

5. Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du FRAT (Fonds Régional d'Aménagement du Territoire) : aménagement de la place à l'entrée du Village

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les devis établis par les entreprises GAS&SIFRE et Minetti Thierry pour les travaux d'aménagement de la place à l'entrée du village. Il s'agit de réaliser des dalles béton pour les containers poubelle et tri, une clôture et des plantations.

Le montant des travaux s'élève à **12 108,00 Euro H.T.** et peut être financé comme suit :

Conseil Régional FRAT	:	8 475,60 € H.T soit 70 %
Autofinancement	:	3 632,40€ H.T soit 30%
TOTAL	:	12 108,00 € H.T soit 100 %

Approuvé à l'unanimité.

6. Demande de subvention auprès de la Région : réaménagement d'un appartement en gîte

Il s'agit d'aménager l'appartement situé au-dessus de la mairie en gîte pour 6 couchages.

Le Communauté de Communes Duyes Bléone, qui avait la compétence tourisme, était porteuse du projet. Avec sa disparition ce dossier a été repris par la Commune.

Le montant de l'aménagement s'élève à **76 422.68 Euro HT.** et peut être financé comme suit :

Conseil Régional	:	61 138.15 € H.T soit 80 %
Autofinancement	:	15 284.53 € H.T soit 20%
TOTAL	:	76 422.68 € H.T soit 100 %

Approuvé à l'unanimité.

7. Demande de subvention auprès du Département dans le cadre du FODAC (Fonds Départemental d'Appui aux Communes) : mise aux normes électriques de l'église

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal le devis de l'entreprise S.E.3V pour la mise aux normes électriques de l'église du village qui s'élève à **6 500,00 Euro HT**.

Ce montant peut être financé comme suit :

Conseil Départemental FODAC	:	2 600,00 € H.T soit 40 %
Autofinancement	:	3 900,00 € H.T soit 60%
TOTAL	:	6 500,00 € H.T soit 100 %

Approuvé à l'unanimité.

8. Informations sur les ressources en eau et l'assainissement collectif

-Pour la future station d'épuration, le dossier de demande de subvention (DETR) est incomplet. La préfecture est dans l'attente de l'avant-projet sommaire. Celui-ci sera terminé à la fin de la semaine par le bureau d'études. Les autres demandes de subvention s'enchaîneront (Agence de l'eau, Conseil départemental), ainsi les travaux devraient débiter au printemps 2018.

-Dans le cadre de l'étude des captages des sources, le bureau d'études a relevé une baisse importante des débits de la source de La Colette en période d'étiage. Il pense que la nappe se serait déplacée en dessous du captage.

Un hydrogéologue expert est venu. La Commune est dans l'attente de ses conclusions.

Il y aura sûrement des restrictions d'eau cet été.

Questions diverses

-Courrier : les gérants du restaurant-bistrot communal partent début mars.

L'appel à candidature pour la gérance a été lancé.

La séance est levée à 21 heures 55.

Madame Marie-France MAGAUD

Monsieur Serge CAREL